



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. :B. Lefrancq)BL/2322-0013/06/2019-146PR
Réf. DU : (corr. :)
Réf. CRMS : AA/BDG/FRT30009_636_Bempt
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : FOREST. Parc du Bempt

Demande d'avis de principe portant sur l'aménagement d'un jardin de plantes tinctoriales et l'installation d'une œuvre de l'artiste Tatiana Bohm ▪ **Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 01/04/2019, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 03/04/2019.

Une partie du parc du Bempt est classée comme site (AG du 17/09/1992). L'ancienne villa des Trois Fontaines, sise chaussée de Neerstalle, 327, érigée en 1900 pour le propriétaire de la brasserie-malterie du même nom à Uccle, est également classée comme monument (AG du 15/02/1996), et est assortie d'une zone de protection.

Contexte et demande

Situé dans le quartier du Bempt, dont le passé est lié aux activités textiles comme en témoignent certains toponymes, telles les rues de la Teinturerie et de la Soierie, remémorant la présence d'anciennes teintureries disparues, l'ancien « parc de la villa des Trois Fontaines » s'étend dans le parc du Bempt. Son entrée se situe à côté du n° 327, chaussée de Neerstalle (ancienne villa des Trois Fontaines) et il s'étend jusqu'à la ferme du Bempt (n°323 – 323b). Converti en parc public, il a aujourd'hui l'allure d'un sous-bois, sous de hauts arbres. Sur le site, l'ancienne ferme abrite aujourd'hui « Le Cairn asbl », une maison de quartier qui propose diverses activités et des services d'actions sociales.



L'ancien parc de la villa des Trois Fontaines (©Bruciel)

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Fonds Suzanne et Louise Matelart, sous la houlette de la Fondation Roi Baudouin, parrainant la mise en valeur et la rénovation de places, parcs et espaces verts de la Région de Bruxelles-Capitale, la commune de Forest a proposé l'aménagement d'une portion du site classé, longeant le chemin menant à l'ancienne ferme. Le projet dénommé *Kaleidogarden* porte sur les points suivants :

- le réaménagement de la partie arborée (entre la chaussée de Neerstalle et l'ancienne ferme) en un jardin de 28 plantes tinctoriales, qui oscillerait entre un jardin d'agrément, un jardin botanique et un jardin utilitaire ;
- la mise en place d'une œuvre « La couleur est lumière » de l'artiste Tatiana Bohm, dont le but est de mettre en évidence les phénomènes de réflexion et de diffraction physique de la lumière blanche par :
 - o l'installation de deux poteaux porte-miroirs, d'un porte-prisme et d'un brumisateur dans la partie proche de la ferme,
 - o l'installation de trois miroirs sur le mur arrière de la ferme.
- l'élagage de certains arbres afin de mieux faire pénétrer la lumière dans le double but qu'elle permette une bonne croissance aux plantes installées et des jeux de diffraction à travers le prisme, les gouttelettes d'eau brumisée de façon intermittente et de réflexion sur les différentes facettes de miroirs alentours.

Le souhait général est donc de revaloriser cette partie du parc, de lui garder sa fonction de jardin de proximité pour les habitants, d'en faire comprendre l'intérêt historique et patrimonial du bien, de rendre à l'espace boisé son sens de jardin, d'émerveiller l'usager par les jeux de lumière et de couleur amenés par l'œuvre artistique.

Avis

La CRMS marque son accord pour la revalorisation de cette partie du parc, pour autant que les installations soient réversibles et n'impactent pas la santé des arbres. Elle s'interroge cependant sur l'histoire de cette partie du parc, sur les tracés de cet ancien parc-jardin et aurait souhaité avoir plus d'informations quant à la manière de valoriser l'intérêt historique et patrimonial du lieu. Elle souhaite également insister sur la pratique d'une taille douce pour l'élagage de certains arbres. Enfin, la CRMS ne se prononce pas sur la qualité du projet artistique qui sera installé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Bruno Lefrancq